VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD.

No 88 282—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS —Ernest Miltenberger Jr., Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 63 borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante-neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St-Louis de soixante-dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732 738 de rue St Louis; étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville le 17 juin 1874, enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 382. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la bâtisse à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Branch de la S ar Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $125 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à Alger maintenant le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No Seize dans l'ilet No 7 (autrefois l'ilet No 21), compris dans les rues Seguin, Aliz et Boury et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) d'après un plan fait par A. D Hémé, ci-dev. voyer, le 18 mars 1844, et déposé en l'étude de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville comme plan No 22 du livre plans No 4, bis, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Aliz et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Aliz les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Seguin, étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907 passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212, folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond ayant deux étages, occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS— Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication; pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il est déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements parcels égaux représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle part de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc. devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les taxes sur les propriétés Nos 732 738 rue St-Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans, Lée.

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur.

Miltenberger et Hincks, 235 rue Baronne.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.

LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.

LE COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89,233—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No Trois dans l'ilet No 15d par le 3e d'assessement, borné par les rues Morant (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Sirgi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D. Hémécourt, daté du 22 janvier 1839, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E de l'ilet No 138, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1829, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatrevingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Désiré, formant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Congrès et Chartres, désigné par la lettre A d'après un plan dressé par C. U. Lewis attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson, fait par F. D. Charbonnet, notaire daté du 14 décembre 1908, et d'après lequel dit lot mesure vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, tel que ci-après décrit d'après un plan de Jos Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639-641 rue Elmire.

4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès désigné par la lettre B, sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis, ledit lot mesure vingt cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Jos. Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; garantis par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co., Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

French Hygienic Company

(Compagnie Hygiénique Française)

INCORPORÉE.

Préparations Françaises de Qualité Supérieure.

The "FRENCH ROYAL CREAM" est un produit exceptionnellement fin, qui convient spécialement pour l'entretien de l'épiderme du visage. Les matières premières qui entrent dans sa composition sont absolument de QUALITÉ SUPÉRIEURE. The "FRENCH ROYAL CREAM" ne contient ni huile, ni cire, ni plomb, ni oxide de zinc, ni bismuth, ni aucun ingrédient nuisible. The "FRENCH ROYAL CREAM" ne rancit jamais, elle est d'une blancheur de neige et délicieusement parfumée. Elle donne de la FRAICHEUR, du MAT et un GRAND VELOUTÉ à la peau qui, sous son influence, se transforme en un vrai satin blanc.

Nous Défions le Monde.

Elle EFFACE LES RIDES et RAJEUNIT tous les visages. Pour les mains elle est sans rivale. Elle assouplit aussi les ongles et les empêche de se casser. La "FRENCH ROYAL CREAM" évite les angelures et les crevasses.

Pour les hommes cette crème est un véritable luxe après s'être rasé, car elle enlève rapidement toute irritation et maintient la peau dans un état de santé remarquable.

PRIX, PAR LARGE POT, 50 CENTS (POSTPAID).

Préparée Seulement par

The "FRENCH HYGIENIC COMPANY", P. O. Box 39 New Orleans, La.

Liste détaillée des produits spéciaux d'Hygiène et de Beauté envoyée sur demande

Faire toutes les remises à la COMPAGNIE D'HYGIENE FRANÇAISE (FRENCH HYGIENIC COMPANY)

P. O. Box 39, New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VINS, LIQUEURS, EPICERIES.

Succession de Lorenzo Loccicero

No 90,636—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet.

MERCREDI le 15 septembre 1909 à 11 h. A. M. il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1909 de l'Hon Fred. D King, juge de la susdite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux, coin des rues Chippewa et Philip.

Vins whiskey brandy, liqueurs, tabac, cigarettes, verres, cuillères, marchandises en gros, thé, café, savons sucre riz, marchandises assorties, balances, comptoirs, comptes courants, charbon bois, charbon de bois, baril, et plusieurs autres objets, le tout d'après l'inventaire.

Conditions — Comptant.
4 sept—4 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88 224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128, sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 14ème jour de mai 1835, et déposé en l'étude de François Joseph Ernoul Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante), entre les rues Neuvième, (maintenant Sycamore) et Dixième, (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15 et dans le fond par le lot No 16. L'autre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Daney et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimpel, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Felix Grima, ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Marchon est devenu le propriétaire, par moyens d'achat qu'il a faite de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kuhn, Laurent Millaudon et John Slidell, par acte passé le 4 juin 1833, pardevant Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Marchon, par acte pardevant François Joseph Ernoul Dugué Livaudais, le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton est dans une localité où les valeurs augmentent. De jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet:—JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 1629 rue Monroe retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro ou lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Ralph d'après un acte de vente passé pardevant S. M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204 folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Daibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Fitzpatrick & Co.

60 Barils Vin Rouge

20 Barils Vin Blanc

A L'ENCAN,

LUNDI, 13 SEPTEMBRE,

A 10 heures A. M.,

A LA STATION STE-ANNE,

En face de la Place Jackson,

Du char du S. P. 87217.

PAR W. H. FITZPATRICK ET HARRY W. FITZPATRICK, Encanteurs, en vertu des dispositions de la loi 124 de 1880 et 167 de 1906. Par ordre de M. L. & T. R. R. & S. S. Co. et L. W. Ry.
Conditions—Comptant.
1 sept—1 5 6 13

VENTESA L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Benjamin D. Valverde

VS

Consumers Liquor Co. Ltd.

No 90,765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 21 septembre 1909, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux No 526 rue Poydras entre les rues Camp et Magasin, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 septembre 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation, consistant en vins, liqueurs, whiskies, bières assorties, etc., et installations et meubles de bureau et en général tout e installations usitées en un établissement de liqueurs en gros, aussi bouteilles vides et boîtes pour bière, etc., et un cheval et harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

E. A. GARCIA, Receveur.
Lyle Saxon, avocat pour le receveur.
10 sept—10 12 19 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERSTATE ELECTRIC CO., LTD.,

VS

SPRANLEY AND REED, LTD.

No 83,839—Cour Civile de District.

JEUDI, le 16 Septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, daté le 20 Juillet 1909, je vendrai les suivants:

4 actions Purvis Light and Power Co.

25 actions John C. Stone Co.

1 action Contractors', Mechanics and Dealers' Exchange.

1 billet Patout & Burguières Co, 259 58.

1 billet Patout & Burguières Co, 395.68.

1 billet American Construction Co., 463.43.

1 billet Lyman C. Reed, 1822.19.

1 billet W. T. Spranley, 179e 5e.

1 billet Maison Blanche Co., Ltd., 12850.23.

Et plusieurs autres billets d'après l'inventaire enregistré.

CONDITIONS-Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
5 sept—5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Maumbourg et de Marie Moutes, son épouse.

No 89,467- Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc. situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1560, borné par les rues Maurepas, Flor.da, Savage et Des Muriers ou Swamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Maurepas sur quarante-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Tanesse, voyer, du 5 juin 1803 et déposé en l'étude de T. O Stark, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 10 pour cent du prix avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Belleca stle, entre les rues Constance et Magasin, dans l'ilet borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford—No 90,048—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans— Division E.

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy, Encanteur—MERCREDI le 29 septembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909, pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Buford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 25, borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magasin; ledit lot désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Forshey, voyer, et déposé en l'étude de C. C. Ladmyere, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quatrevingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grisage, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909, 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

G G Kronenberger, avocat
29 août—29—sept 5 12 19 26 29

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

TERRAIN POUR BATIR, RUE GAYOSO.

Succession de Sylvia Harris, épouse de Colles Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 84,560

A l'encan le 6 octobre 1909.

PAR A. A. FREED, encanteur, à midi à notre bureau, 838 rue Gravier, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1909 par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 623, borné par la rue Gravier, l'avenue Tulane, les rues Gayoso et Dupré, lequel lot de terre est désigné par le No 12 et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Gayoso sur 114 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Rolla H. Tichenor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 838 rue Gravier
7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Sherif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District,

Dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc, ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Carrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90 358—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et aussi conformément à un arpentage officiel dressé par l'ingénieur de ville conformément à une loi d'ordonnance No 15,080, série du Conseil, comme suit, à savoir. Commençant à ladite rue Dublin à une distance de trente (30) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre, mesurant delà vers l'avenue St Charles, trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à ladite rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-cinq centièmes (71.25) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixième (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre, et la longueur duquel est inconnue, ladite portion de terre comprenant la façade du lot original désigné par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois et Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. De Lucas, à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire, le 19 juin 1900. Ladite portion de façade des lots Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme suit, à savoir: Soixante et un (61) pieds trois (3) pouces de face à la rue Dublin, soixante et onze (71) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur ou façade sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et faisant face sur le nouveau chemin ou rue. toutes mesures étant plus ou moins, et la propriété en ceci décrit étant la portion qui reste des lots désignés par les Nos trois et quatre. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson et Dante et l'avenue St-Charles, formant le coin des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et aussi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,080, série du Conseil, comme suit commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux No Un et Deux dudit carré d'ilet, cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin; de là le long de ladite ligne divisant lesdits terrains originaux Nos Un et Deux, cent onze et quatre dixièmes de pieds (111.4|10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds, de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante, cent vingt pieds (120), de là à angle droits, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St Charles, vingt un pieds et cinq dixièmes (21.5), et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qu'est nécessaire pour mener ladite ligne oblique du point dernièrement mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit terrain ou portion comprend la plus grande partie du terrain originaldésigné par le No un dudit carré sur un plan du terrain déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118.

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports contenue sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires pompes, réservoirs, etc., etc.

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw, conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson notaire enregistré C. O. B. 192, folio 255.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. Zach. Spearing, avocat du demandeur.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas L. Preston

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 41,156.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dr S. L. Huey et Mme Fannie J. Cormier, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. E. Kerr, avocat. 3 sept—3 7 12

Succession de Mlle Mary Ann Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90,825—Division A—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Roberts, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 8 sept—8 12 17

Succession de Felix Welsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,804—Division A—Attendu que Mme Marie Hyman, veuve de Felix Welsch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Felix Welsch, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Eldon S. Lazarus avocat pour le demandeur.
3 sept—3 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Procédure in rem

Bureau du Shérif civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans 28 août 1909.

Catarina Gervase, veuve de Joseph Vaccarano versus Joseph Holberg

No 90 733—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A qui il appartient:

Attendu qu'en vertu d'une saisie provisoire à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District paroisse d'Orléans dans la susdite affaire, j'ai provisoirement saisi et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les meubles et autres effets qui sont et sur les lieux, 737 rue Decatur et ailleurs, et en mon entrepôt No 531 rue Ste Anne entre Chartres et Decatur, conformément à un inventaire sur filière.

Sur lesquels la demanderesse en cette affaire, selon une pétition enregistrée, réclame le lien du propriétaire et le privilège pour la somme de $1 680 portant 8 0|0 d'intérêt à partir du 1er juillet 1909 jusqu'à paiement avec 10 0|0 sur ledit montant pour honoraires d'avocat ainsi que les frais du procès.

Et attendu que la susdite propriété sur laquelle la demanderesse réclame le lien du propriétaire et le privilège, ont été abandonnés par le propriétaire et défendeur dans la susdite affaire et les propriétaires de ladite propriété sont inconnus à ladite demanderesse et les propriétaires de ladite propriété et le défendeur ne pouvant être trouvés pour qu'on leur serve la citation qui d'ailleurs n'a pu être servie à personne les représentant.

Donc maintenant, avis est publiquement donné à quiconque et à toutes personnes intéressées dans ladite propriété d'avoir à comparaître et à répondre à la pétition enregistrée dans la susdite affaire dans les quinze jours qui suivront cette date, conformément aux articles 292 et 293 du Code revisé de procédure.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
John May, avocat de la demanderesse.
28 29 août—sept 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Premier District

Formant le coin des rues Perdido et Dupré (ilet borné par les rues Gravier et White).

Richard McCarthy, Jr., vs Andrew James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, composé de la plus grande partie du lot désigné par le No dix sur un certificat ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté du 3 juin 1896, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, le 13 mars 1903, formant le coin des rues Perdido et Dupré et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Perdido par une profondeur et façade à la rue Dupré de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Talbot et Duffy, avocats pour le demandeur
4 sept—4 10 17 24—oct 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Ernest A. Carrère vs S. Cataldo

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40,239—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 11 septembre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus à savoir: Une échelle, deux éventails électrique pour plafond à quatre palettes chacun, six chaises en bois, deux lampes électrique de quatre globes chacune, une scie, Un burette à huile, 2 tabourets, une tente en toile, deux tables, un lavabeau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
31 août—31—sept 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 220 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur
24 août—24 31—sept 6 13 20 28

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

Annonce judiciaire—Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart, vs Benjamin Crump, Jr., tuteur datif de Gladys Stewart. No 89,903. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Résidence double en briques à trois étages, Nos 617 et 621 rue St-Joseph, à l'encan, à midi, JEUDI le 7 octobre 1909.—En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr., tuteur datif de Gladys Stewart, portant No 89,903, ledit jugement rendu en conformité le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909, et ledit ordre étant adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite, comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, St Joseph, Julia et St Charles, désigné par les lettres "F" et "G", sur un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté du 1er mai 1888. Un devis certifié de cela est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891, mesurant comme suit: Le lot "F" mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant l'usage d'une allée sur son côté le plus près de la rue St Charles, 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur s'ouvrant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur cesdits lots, portant les numéros municipaux 171 et 173 rue St Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et sept pour cent par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse T. Cangé, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 (ne portant aucun intérêt) au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'intérêt dans une propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Formant le coin des rues Magasin et Neuvième (carré d'ilet borné par les rues Constance et Huitième.

R. W. Riordan vs Peter Rando

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 90,700—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Peter Rando en et à

Un certain terrain et améliorations, etc. situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre E dans le carré borné par les rues Huitième, Constance, Neuvième et Magasin, sur un plan fait par Jno F. Braun, architecte et etc., daté du 30 mai 1878, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagle, ancien notaire, le 17 ... 1878. D'après quel plan ledit terrain mesure, au pied américain vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face rue Magasin, sur une profondeur et façade rue Neuvième de quatre-vingt onze pieds neuf pouces entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée à l'arrière dudit terrain mesurant trois pieds de largeur commune audit terrain et aux autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Legier & Gleason, avocats pour le demandeur
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 lots de terre du Cinquième District.

Dans le Sud Nouvelle-Orléans et connue dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation."

René J. Brunet vs Gorham Marsha .

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,6.0 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le bloc Quatre de l'étendue de terre bornée par les rues Farragut, De Armas, Socrates et la ligne de la propriété autrefois appartenant à G. Kohn, désignés par les Nos Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre du lot ci-dessous mentionné; lesdits lots étant contigus et mesurent chacun d'après ledit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Farragut sur une profondeur de de cent dix huit pieds, entre lignes parallèles, la façade dudit lot Vingt-quatre commençant à ... pieds de distance du coin de ladite rue Farragut et Socrates, ladite propriété décrite formant partie de l'étendue de terre qui a été subdivisée d'après le plan annexé à un acte de vente par Chester W. Brown à Leland J. Henderson, passé pardevant Charles G Rebentisch, notaire, daté du 29 juillet 1904 et est située dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans cette partie maintenant désignée comme la Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation"

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas & Bothon, avocats pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des intérêts d'une propriété de valeur du Sixième District

Formant l'encoignure des rues State et Chestnut [dans l'ilet borné par la rue Camp et la ligne supérieure de Hurstville].

Succession d'Albert G. Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,497—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Stanley D. Graham, sous-tuteur de la mineure Pearl Tilton, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse [dans l'exécution ci-dessus] Mme Mary Cunningham, veuve d'Albert G. Tilton, et par un autre mariage, veuve de Robert Goldsmith, étant la moitié indivise de la veuve survivante en communauté d'Albert G. Tilton—

En les lots un et deux dans l'ilet borné par les rues State, Chestnut, Camp et la ligne supérieure de Hurstville, contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State sur cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot un formant le coin des rues State et Chestnut; acquis par A. G. Tilton le 19 mars 1894, de Bernhardt Weiss. Enregistré dans le livre des transferts 153, folio 257.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
B. R. Forman, avocat pour la demanderesse en exécution
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Deuxième District,

Portant le No municipal 2753 de la rue Ste Anne, entre Broad et White.

C. Larche vs Louis J. Ybos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 90,646 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 256, borné par les rues White, Broad, Dumaine et Ste Anne, ledit lot est désigné par le No trente huit et mesure vingt neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et ilet que ce précédente décrite, désigné par le No trente-sept et mesure vingt neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne par cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.
Mme CARL PONS, Enseignant aux Dames